

# Fonds d'Initiatives Locales

## Le FIL, c'est quoi ?

Le Fonds d'Initiatives Locales est destiné à favoriser les projets initiés par les habitants. C'est un des outils de la politique de la ville en faveur de la participation citoyenne à Lyon. Il se veut souple pour accompagner et financer des projets d'habitants pour le quartier. Il fonctionne dans les quartiers prioritaires (voir plan au verso).

## Qui peut présenter un projet ?

Tout groupe d'habitants et/ou de riverains peut présenter un projet dans le cadre du FIL. La subvention doit être versée à une association loi 1901, mais un collectif d'habitants non constitué en association pourra être orienté vers une structure de support, pour porter administrativement le projet.

## Quels critères ?

- Le projet doit :
  - être porté par des habitants du quartier
  - avoir une dimension collective
  - permettre d'améliorer l'animation de la vie locale
  - renforcer les liens entre les habitants, entre les citoyens et les associations existantes.
- La subvention ne peut pas prendre en charge la rémunération des porteurs de projet.
- Un collectif d'habitants ou une association peut bénéficier plusieurs années de suite du FIL, mais pour un projet différent.

.../...

# Objectifs et priorités du FIL

- Financer des micro-projets présentant un intérêt pour le développement du quartier.
- Soutenir des initiatives locales afin de développer la rencontre, l'échange.
- Encourager ces prises d'initiatives et de parole permettant aux habitants de s'organiser et de réaliser des projets, des actions ponctuelles propres à développer la vie du quartier et favoriser le lien social.
- Offrir "une première marche" à ceux qui ne sont pas familiers de ces démarches de participation. Cela n'exclut pas les projets portés par des habitants déjà structurés, si ces projets ne rentrent pas dans le cadre d'une réponse de subvention classique.
- Encourager le développement et le renouvellement des forces vives dans les quartiers prioritaires.

Le montant de la subvention peut atteindre **1 500 €** par action, mais sans couvrir la totalité du financement.

## Quand et où présenter son projet ?

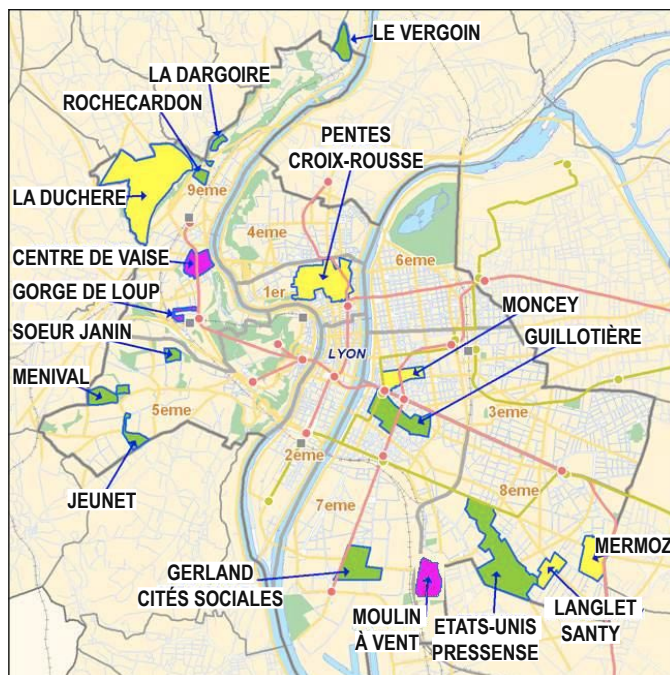
Le projet est présenté et argumenté par les porteurs de projet devant le comité d'attribution (dès février 2011). Celui-ci rassemble des élus, des professionnels des services de la Ville et de l'Etat. Un représentant du conseil de quartier peut être invité à siéger, sans voix délibérative pour éviter les conflits d'intérêts. Lorsqu'un projet est porté par un membre du conseil de quartier, celui-ci ne siègera évidemment pas comme représentant du conseil de quartier. Le comité se réunit à chaque fois qu'il doit étudier la recevabilité d'un projet.

## L'accompagnement

Les équipes territoriales, les équipements de proximité (centre social, etc.) et/ou des personnes ressources (anciens porteurs de projet) sont là pour aider les porteurs de projets à monter leur dossier s'ils le souhaitent. Ils pourront fournir des contacts sur les moyens et services repérés : par exemple, une sono, un transporteur adapté, un cuisinier de buffets bio... À leur tour, une fois le projet réalisé, les porteurs de projet peuvent, s'ils le souhaitent, devenir personne ressource pour faire bénéficier les nouveaux porteurs de projet de leur expérience.

## La restitution

Une fois le projet réalisé, les porteurs de projet viennent rendre compte du travail effectué dans le cadre du FIL devant le comité d'attribution (dès février 2011). C'est l'occasion de projeter des photos ou des vidéos, d'élaborer le récit de l'action, et de sensibiliser de nouveaux acteurs à l'initiative. Les projets FIL pourront aussi être présentés dans le cadre des conseils de quartier.



Géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Ce contrat, dit "CUCS", formalise les actions en faveur du développement des quartiers les plus fragiles et considérés comme prioritaires.

## Le bilan annuel

Une journée annuelle du FIL est organisée (à partir de 2011), à l'échelle de l'ensemble de la ville de Lyon. Cette journée conviviale est un moment d'échange d'expériences. Le but est de donner une meilleure compréhension du dispositif à tous les acteurs, d'ouvrir les quartiers sur la ville pour améliorer la prise en compte de l'intérêt commun, et de faire connaître le FIL.

Cette journée est structurée en plusieurs temps : une restitution des actions de l'année, des présentations de quelques projets particulièrement réussis ou au contraire ayant posé problème, des échanges sur les outils et moyens à inventer pour encore améliorer le FIL, puis la détermination de la liste des personnes ressources pour la prochaine année.

## Contacts

Mission Quartiers anciens

- Quartier Pentes de la Croix Rousse (1<sup>er</sup>)  
Nathalie PLANAS 04 72 10 10 10
- Quartier Moncey Voltaire (3<sup>ème</sup>) Guillotière (7<sup>ème</sup>)  
Myriam NICOLAS 04 78 62 06 07

Equipe territoriale 5<sup>ème</sup> (Ménival / Jeunet / Sœur Janin) et 9<sup>ème</sup> (Vaise / Vergoin)

Hélène BLANCHARD 04 26 99 66 87

Mission Gerland

Stéphane BADONNEL 04 37 65 39 10

Mission 8<sup>ème</sup> Entrée Est

Hervé GENCO et Sonia TRON 04 72 78 51 30

Mission Lyon La Duchère

Lorana VINCENT 04 37 49 74 02

